



**Royal Canadian Mounted Police**  
**Gendarmerie royale du Canada**

**RETURN BIDS TO :**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS :**

Bid Receiving Unit / Grope de la réception des soumissions

Procurement and Contracting Services  
 73 Leikin Drive,  
 Visitor Center - Building M1  
 Mailstop # 15  
 Ottawa, ON K1A 0R2

Attn: Shannon Plunkett (613) 843-3798

**AMENDMENT TO THE INVITATION TO TENDER**

Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

**MODIFICATION À L'APPEL D'OFFRES**

Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté l Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. – No de téléphone:

( )

Facsimile No. – No de télécopieur:

( )

<b>Title-Sujet</b> Construction – Détachement - Arviat		
<b>Solicitation No. – No. de l'invitation</b> 201601066	<b>Amend. – Modif.</b> No. : 2	<b>Date</b> Le 13 juillet, 2015
<b>Client Reference No. - No. de Référence du Client</b> 201601066		
<b>GETS Reference No. – No de Référence du SEAG</b> 201601066		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b> <b>at - à</b> 14h00 HAE. <b>on - le</b> 28 juillet, 2015		
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Destination		
<b>Address Enquiries to: - Adresser toute questions à :</b> Eric Glynn - Contracting Authority <a href="mailto:Eric.glynn@rcmp-grc.gc.ca">Eric.glynn@rcmp-grc.gc.ca</a>		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> 613-843-5533	<b>Fax:</b> 613-825-0082	
<b>Destination of Goods - Destinations des biens:</b> <b>See Herein</b>		
<b>Instructions : See Herein / Voir aux présentes</b>		
<b>Delivery Required – Livraison exigée:</b> <b>See Herein</b>		
<b>Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm.</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

Modification n ° 2 de sollicitation 201601066 a été délivré pour répondre aux questions et réponses - Partie 1, modifier le document de sollicitation, prolonger la période de sollicitation par une semaine supplémentaire (se ferme le 28 Juillet, 2015), et de fournir Addends # 1 à la Spécifications / Dessins.

### **Questions et réponses - Partie 1:**

**Q1** – Dans la version française de la sollicitation, il indique que la date d'achèvement substantiel est sur "31st Mars, 2016"; cependant, la version anglaise de la sollicitation, il déclare qu'il est le 31 Octobre, 2017. Quelle version est correcte?

**R1** – La version anglaise de la sollicitation ITT est correcte. Achèvement substantiel est sur "31 Octobre 2017."

**Q2** – En ce qui concerne IP01 (4) (a) qui stipule "utiliser un système de numérotation correspondant à la demande de soumissions", pouvez-vous s'il vous plaît spécifier la section de la demande de soumissions que le système de numérotation doit correspondre à?

**R2** – Ceci est une instruction pour veiller à ce que tous les soumissionnaires référencent les sections correctes de la demande au moment de répondre à l'exigence. Cela inclut tous les «Instructions générales», tous les "Instructions spéciales", et toutes les annexes. \*\* Plus précisément, en vertu de l'annexe «E» - Critères d'évaluation pour les avantages pour les Inuit, nous demandons que les soumissionnaires répondent à chaque critère comme il est indiqué dans la demande. (ex: O1, O2, O3).

**Q3** – En ce qui concerne l'annexe «E» - Critères d'évaluation pour les avantages pour les Inuit, les Directives de Soumissionnaire indiquent que «le soumissionnaire est de répondre à des critères d'évaluation en utilisant les formats de tableau ci-dessous". Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer si vous souhaitez avoir la réponse sous forme de tableau ou si cela est en fait une référence au format de numérotation préféré à IP01 (4) (a)?

**R3** – Selon R2 ci-dessus, nous demandons que les soumissionnaires répondent à chaque critère comme il est indiqué dans la demande. Le format de table exacte n'a pas besoin d'être suivi, tant il est clair à des fins d'évaluation.

**Q4** – IP11 indique que quatre (4) copies papier de la proposition technique doivent être soumises. Cette partie du document est tributaire de l'information sous-traitant qui sera reçu jusqu'à la veille de la clôture. Cela peut être difficile car nos bureaux sont à Iqaluit, au Nunavut. Actuellement, nous aurions besoin de soumettre la proposition technique et ensuite soumettre un amendement qui devrait être intégré dans le document de base. Clarity peut également être perdue par une tentative de modification de la proposition technique. Depuis la Proposition Technique ne contiendra aucune information de prix, nous vous recommandons d'envisager l'acceptation des propositions techniques par fax ou par e-mail.



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

**R4** – Comme par IP11, nous avons besoin de quatre (4) copies papier de la proposition technique à soumettre à la clôture de soumission. Nous pensons que les changements de dernière minute seront mineurs dans la nature, et en tant que tels, peuvent encore être déposés par télécopieur avant la date et l'heure de clôture. **S'il vous plaît noter que les offres et les amendements aux offres ne seront pas acceptées par courriel.**

**Q5** – Conformément à l'**annexe "B" - Dessins, Dessin E-002**, Générateur cordon Note: Pouvez-vous s'il vous plaît aviser si la GRC fournira le générateur, comme indiqué dans la note (À-dire en haut à droite à côté seul diagramme de ligne) électrique à fournir 6m cordon seulement? Il n'y a aucune section séparée à l'**annexe "A" - Spécifications** pour le générateur.

**R5** – Depuis le générateur est portable, il n'y a pas d'installation nécessaire et il est "offre seulement». La spécification du générateur dans sa description complète se trouve à l'annexe «B» - Dessins - Dessin E-002.

**Q6** – Est ce que le cautionnement de soumission doit être faite à TPSGC, ou de la GRC?

**R6** – La GRC.

**Q7** – Avons-nous besoin de signer l'appel d'offres document?

**R7** – Oui.

**Q8** – Y at-il un système de gicleurs requis pour ce projet car il est fait référence à l'annexe "A" - Spécifications, Section 21 00 00 dans la table des matières, mais pas de section correspondante dans la spécification?

**R8** – Non, il n'y a pas de système de gicleurs obligatoires.

**Q9** – Conformément à l'annexe "A" - Spécifications, Section 10 22 13: Pouvez-vous s'il vous plaît spécifier l'emplacement exact pour les cloisons grillagées?

**R9** – Reportez-vous à l'annexe "B" - Dessins, feuille Number1408-A-001 pour la construction des types de partition de sécurité SR-1 (\*), SR-2, SR-7, SR-2A, SR-4B, SR-10B et Numéro de la feuille 1408-A-100 pour la localisation de types de partition de sécurité.



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

**Q10** – Conformément à l'annexe "B" - Dessins, Page 18 sur 74: Il ya la signalisation extérieure montré mais rien est identifié à l'annexe "A" - Spécifications (c.-à-Feuille numéro 1408-A200.). Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer si la signalisation extérieure est nécessaire? Si oui, quelles sont les spécifications?

**R10** – Sous soumission et d'acceptation (BA) formulaire, BA03 - L'Offre: 20,000.00 \$ a été identifié comme une allocation en espèces pour la fourniture et l'installation des graphiques intérieurs et extérieurs.

**Q11** – Le formulaire de candidature montre une allocation du coût pour tester pour 50.000 \$. Est-ce montant destiné à couvrir tous les coûts associés à ce travail pour les tests, y compris Voyage et sur la charge de la ville pour les consultants?

**R11** – Oui.

**Q12** – Conformément à l'annexe "A" - Spécifications, Section 10 51 10: Il n'y a pas de preuve Locker montré de l'annexe "B" - Dessins. Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer si cet objet est toujours nécessaire?

**R12** – Il n'y a aucune exigence d'une preuve Locker. Voir Addenda # 1.

**Q13** – Il semble y avoir un écart entre l'annexe "A" - Spécifications et l'annexe «B» - Dessins au sujet de la cloison mobile. La spécification demande un partage pliante Panneau Utilisable (article 10 22 26). Ce produit est un jusqu'à 4 'échelle du système en panneaux qui a une valeur acoustique élevé. Cependant, les Dessins identifier Accordéon Portes. Accordéon portes sont une longue porte qui enjambe l'ouverture à faible valeur acoustique. Pouvez-vous s'il vous plaît préciser si une porte accordéon, ou un cloison mobile est nécessaire?

**R13** – Section Spécifications 10 22 26 panneau se pliant opérables partitions et dessins associés seront retirés du contrat. Addenda n ° 2 à émettre des éclaircissements.

**Q14** – Conformément à l'annexe "A" - Spécifications, Section 07 81 00 - Spray ignifugation appliquée, il déclare que «tous les étages en acier de soutien sont à protéger». Pouvez-vous confirmer si cela inclut aussi la face inférieure de l'étage principal, ainsi que les mezzanines?

**R14** – Le dessous de l'étage principal ne nécessite pas de pulvérisation ignifugation appliquée.

**Q15** – Conformément à l'annexe "A" - Spécifications, Section 07 81 23 - Intumescent ignifugation, nous sommes incapables de trouver quoi que ce soit lié à ce titre de l'Annexe "B" - Dessins. Il ya seulement une référence à la peinture intumescente dans la nomenclature de finition de la chambre pour les chambres 133, 134, 135, 136. En outre, le revêtement intumescente est demandée pour l'acier structurel.



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

Le plafond est en acier de calibre 18 à sa résistance au feu avec de la peinture intumescente? Si oui, il ne sera pas assez épais. Pour un (1) Note de l'heure, l'épaisseur minimale de l'acier serait 5/16 ". Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer l'exigence?

**R15** – Peinture intumescente sera appliquée sur les murs et les plafonds pour les chambres 133, 134, 135, et 136, a noté que la FCC dans le calendrier de la fin de la pièce et la section de spécification 07 81 23.

**Q16** – La plupart des sections de spécification architecturale demander une soumission d'un certificat d'un ingénieur structurel et d'employer un ingénieur en structure inscrits à temps plein au Nunavut portant un minimum de \$ 2,000,000 en responsabilité professionnelle. Comme ceci est un projet d'offre forfaitaire est pas de la responsabilité de la conception que des consultants du projet énumérés dans les documents de construction et non pas les soumissionnaires? Est-ce nécessaire ou sera le consultant de conception fournira ce service? Est-ce que cette exigence ne se réfèrent à la soumission des dessins d'atelier estampillés? Précisez s'il vous plaît.

**R16** – Les Design Consultants ont identifié les exigences structurelles pour le projet, et il reste de la responsabilité de l'entrepreneur général de veiller à ce que ceux-ci sont respectées. Les exigences du cahier architecturaux d'employer un professionnel agréé est une exigence standard pour les systèmes de construction / fabricants sélectionnés. Cette exigence est souvent revue lors de la soumission des dessins d'atelier afin d'assurer que l'assurance de la qualité du projet est atteint.

**Q17** – Qui est responsable pour les frais de visite sur place et hors des dépenses de la ville pour des inspections sur le site pour les représentants du fabricant et pour les consultants se moquent des inspections?

**R17** – Inspections pour les représentants du fabricant si nécessaire seront prises à partir de l'allocation d'essai. Consultant maquette inspections seront examinées lors de l'examen des visites de sites réguliers et coordonnés par l'entrepreneur général.

**Q18** – Il semble que les spécifications sont écrits similaire à celle d'un contrat de conception-construction. Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer que cela est un prix de contrat stipulé où, nous, les entrepreneurs ne sont nécessaire pour construire à la conception de votre conseiller?

**R18** – Cela ne veut pas d'un contrat de conception-construction. Ceci est un contrat à forfait.

**Q19** – La plupart des sections de devis architecturaux demandes pour avoir "installateurs agréés" sur place. Il est difficile de trouver traitants qui vont aller dans le Nord et la plupart des entreprises qui travaillent dans le Nord ont leurs propres équipages qui font tous leurs propres installations. Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer que nous pouvons utiliser notre propre équipage pour ce projet pour la liste suivante des sections ou des sections de devis ne figurent pas ci-dessous?



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

- Fiche imperméabilisation élastomère, Section 07 13 53, service en chambre imperméabilisation, Section 071813, ignifuge projeté, Section 07 81 00, Protection Intumescent, Section 07 81 23, Barrières Météo-résistive, Section 07 25 00, uréthane giclé Isolation, Section 07 21 30, et le système de panneau composite aluminium, Section 07 42 43.

**R19** – Il reste l'entrepreneur général et la responsabilité de leur sous-traitant afin de garantir que tous les produits sont installés par des installateurs compétents en conformité avec les spécifications. Plusieurs des sections de spécifications mentionnées exigent sites maquettes ou des examens sur place qui assurent que l'assurance de la qualité de l'installation du produit est en conformité avec les spécifications.

**Q20** – Avez-vous besoin de notre nom, adresse, numéro de téléphone et de fax sur l'invitation à soumissionner et les formes addendum d'accusé de réception qui sera soumis à la proposition?

**R20** – Oui, selon les instructions "Formulaire de soumission et d'acceptation (SA)", et le racolage.

**Q21** – Nous croyons que répondre aux Critères cotés de cette sollicitation serait trop de temps pour respecter la date de clôture de cette sollicitation. Pouvez-vous s'il vous plaît, soit supprimer la composante des critères cotés, ou de prolonger la période de sollicitation par un deux (2) semaines supplémentaires?

**R21** – Nous avons décidé de supprimer les critères cotés pour cette exigence. La nouvelle méthode de sélection sera "Critères techniques obligatoires» (ie. La soumission recevable avec le prix le plus bas évalué sera recommandée pour attribution d'un contrat).

**Q22** – En regardant les dessins et les spécifications, il semble que les contrôleurs pompe Duplex figurant sur la Liste des équipement mécanique sont fournis dans le cadre du contrat mécanique. Qu'en est-il des autres entrées individuelles noté pour CTA-1, CTA-2, P8, P9 et P13? Fait des déconnexions d'alimentation électrique ou mécanique et des démarreurs?

**R22** – Entrées et disconnnects doivent être fournis par Electrcal. Reportez-vous à E002 pour les besoins. Pompes p10 / p11 - Pompe à huile carburant ont été éliminés du champ d'application.

**Q23** – Réservoir T-10 ne soit pas approuvé pour le stockage de carburant pour un générateur. Suppléants seront acceptées? En outre, le Code national des incendies ne permettra pas un réservoir stand pour dépasser 12 "sans avoir une résistance au feu. Un réservoir Réunion ULC S601 ou S602 sera acceptable?

**R23** – Réservoir T-10 fournit le carburant pour le chauffage, pas pour un générateur. Feu Marshall Bulletin technique FM-016-99 délivré à compléter la loi consolidée Nunavut protection contre les incendies, indique qu'un classement au feu de 2 heures pour un stand du réservoir ne soit pas nécessaire pour le réservoir tailles jusqu'à 500Gal.



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

\*\* Alternatives pour l'équipement mécanique seront acceptées à partir du soumissionnaire retenu lors de la phase d'examen de la boutique dessin.

**Q24** – Il n'y a aucune spécification pour char T-11. Pouvez-vous s'il vous plaît préciser?

**R24** – T-11 a été retiré lors de la phase de conception. Détail B / M600 sera barrée sur révisée M600 dessin, publié avec Addenda # 1.

**Q25** – Détail E sur le dessin M600 montre des exigences différentes que les spécifications. Pouvez-vous préciser qui est le bon? Aussi est-il quelque chose de spécifique que vous cherchez dans le tuyau de réchauffement de carburant?

**R25** – Détail E de M600 est l'arrangement correct pour la tuyauterie de fioul. Les spécifications ont été mis à jour avec argree E / M600 et le détail a bewen modifiée dans le cadre de updated M600 émis dans le cadre de ce tuyau de réchauffement de addendum. Fuel est de répondre carburant spécifications de canalisations de pétrole et fabriquée comme indiqué sur Détail E / M600.

**Q26** – Y a t-il une tuyauterie arrangement dessin pour la tuyauterie de carburant?

**R26** – Tuyauterie de mazout est indiqué sur Détail A / M350 pour le routage à l'intérieur de la salle mécanique. Acheminement en dehors du bâtiment est indiquée sur M100 révisé émis dans le cadre de l'Addendum # 1. Route tuyauterie extérieure au-dessous de l'espace de sous-face et à l'intérieur du bâtiment de lien chaîne plinthe.

**Q27** – La spécification demande pour la fourniture d'une protection cathodique pour la tuyauterie avec une référence au 26 42 00.01. Nous sommes incapables de localiser cette section. Est-ce la protection cathodique nécessaire?

**R27** – Cette référence peut être SUPPRIMER dans son intégralité.

**Q28** – Conformément à l'annexe "B" - Dessins, feuille Nombre E0001, pouvez-vous s'il vous plaît aviser si des caméras de sécurité, alarmes de panique, et les systèmes de sécurité seront fournis par les autres comme il ne semble pas y avoir de spécification pour l'un de ces? Serait le sous-consultant électrique responsable pour le câblage de ces dispositifs?

**R28** – L'entrepreneur général est responsable de l'installation rugueuse dans seulement, comme l'équipement est propriétaire fourni et installé.



**Royal Canadian Mounted Police**

**Gendarmerie royale du Canada**

**Q29** – Dessin M101, M105, M106 tout indiqué de jours réservoir d'huile combustible positionnée à côté de pompes de glycol. Dessin M-600 SEC. B donne le détail du réservoir de jour c / w niveau stratégie de contrôle du commutateur.

Dessin M-600 SEC " E " indique 2 tubes de réchauffement. S'il vous plaît indiquer lequel de ces systèmes doit être installé.

**R29** – Fuel est d'être un système alimenté par gravité qui intègre deux (2) tuyaux de réchauffement, comme indiqué en détail sur E M600. Dessins seront mis à jour pour être compatibles, dessins révisées devant être émises dans le cadre de l'Addenda # 1.

**Q30** – Quelle est la date limite pour poser des questions ou soumettre la demande pour les matériaux égalité / alternatifs et des produits?

**R30** – Demandes de renseignements reçues après le 17 Juillet, 2015 peuvent ne pas aboutir à une réponse est fournie, que suffisamment de temps est nécessaire pour fournir une réponse.



Royal Canadian Mounted Police

Gendarmerie royale du Canada

**Les modifications suivantes seront apportées à la sollicitation:**

1. **VERSION FRANÇAISE SEULEMENT** - Sous soumission et d'acceptation formulaire (BA) - Section BA06 Construction Time, DELETE "achèvement substantielle de Mars 31st, 2016», et le remplacer par «Achèvement substantiel le 31 Octobre, 2017».
2. Sous IP10, Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, Partie 1 - Sélection de l'entrepreneur, SUPPRIMER "la plus élevée combinée mérite technique (25%) et le prix (75%) - A0027T (2012-07-16)", et REMPLACER par «Critères techniques obligatoires - A0031T (2010-08-16) ».
3. Under **IP12 Procédures d'évaluation et méthode de sélection, les parties 2 et 3, SUPPRIMER dans son intégralité, et le REMPLACER par le texte suivant:**
  - “2. **Méthode de sélection**
  - 2.1 **Critères techniques obligatoires - A0031T (2010-08-16)**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix le plus bas évalué sera recommandée pour attribution d'un contrat ".
4. Sous **Annexe «E» - Critères d'évaluation des avantages pour les Inuit, section "Exigences cotées", SUPPRIMER dans son intégralité.**

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA  
SOLLICITATION RESTENT INCHANGES.**